

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2018 à 20H30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Jean-Philippe LAURENT

Excusé :

Absent : Henri HÉRON

Secrétaire : Jean-Philippe LAURENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 octobre 2018

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 08 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

SIAEP VIVE PARENCE : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite au déménagement du SIAEP de la région de Vive Parence au 23 rue du Dolmen à Torcé en vallée, il convient de modifier les statuts comme suit :

« Article 2- Siège du syndicat

Le siège du syndicat est fixé au 23 rue du Dolmen-72110 Torcé en Vallée (Sarthe). Néanmoins, le syndicat aura la possibilité de tenir ses réunions dans les lieux publics mis à disposition par une communes faisant partie du syndicat.»

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les modifications statutaires du SIAEP VIVE PARENCE

CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que Ange-Line GARNIER Secrétaire de Mairie quittera ses fonctions le 31 décembre 2018. En vue de son remplacement, dans le cadre d'emploi des agents administratifs de 1^{ère} classe, Rachel CORMIER a été embauchée en date du 12 novembre 2018 dans le cadre d'emploi d'adjoint principal 2^{ème} classe.

Suite à la réforme du parcours professionnel carrière rémunération de 2017 le cadre des emplois d'adjoint administratif 1^{ère} classe étant devenu caduc, il convient de prendre une délibération pour l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à l'ouverture de poste.

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018.

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif qui devra intervenir avant le 15 Avril 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2018	Limite de 25%
21	272 732€	68 183 €
Répartition par compte		
2131 Bâtiment public		2 000€
2132 Immeubles de rapport		5 000€
2157 Matériel et outillage de voirie		300€
2158 Autres installations, matériel...		2 000€
2184 Mobilier		2 000€
TOTAL		11 300 €

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la décision lors de la réunion de mai pour la mise en concurrence de nos contrats statutaires par le centre de gestion, le marché a été attribué à la même compagnie d'assurance Gras Savoye (groupe AXA) avec une légère augmentation par rapport au contrat de 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assurance pour 3 ans avec le centre de gestion.

ACHAT DE MATERIEL DE VOIRIE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'achat d'un panneau d'affichage pour mettre à côté du panneau Mairie existant, cela pourrait permettre d'autres affichages (ex : Noël, journée travaux dans les chemins, ou autres informations...).

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à faire l'acquisition de ce panneau.

ACHAT DE VAISSELLE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'achat de vaisselle pour la salle polyvalente, en effet pour permettre la location de vaisselle il est nécessaire d'investir dans des flûtes à champagne pour remplacer les coupes, des verres à vin rouge et d'un placard.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à faire l'acquisition de cette vaisselle et du placard.

QUESTIONS DIVERSES

- Lors du repas pour les 60 ans du comité des fêtes, il a été offert un tableau pour mettre dans la salle de conseil (présentation du tableau).
- Arrivée du père Noël le samedi 15 décembre 2018, présentation des invitations.
- Remerciement aux personnes qui ont participé à la journée de travaux du chemin n° 32, ainsi que ceux qui ont participé aux décorations de Noël (leurs noms seront communiqués dans le bulletin communal).
- Présentation de la lettre de remerciement de l'Adapei pour la subvention versée.
- Un point a été fait sur l'avancement des travaux de la bascule qui ont pris du retard. Il sera acté avec l'architecte et les entreprises lors de la réunion de chantier de demain la date de la fin des travaux.
- M. Gérard LANTENOIS informe que le chemin derrière le bâtiment agricole du Boulay a été réalisé.

Séance levée à 21H45